

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 juin 1959

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

La séance est ouverte à deux heures et demie.

ANNONCE DES RÉSULTATS DES POURPARLERS
AVEC LA "GRUMMAN AIRCRAFT ENGINEERING CORPORATION"

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION VISANT À AJOURNER À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA VOIE MARITIME

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a demandé l'autre jour si la Chambre va siéger le 26 juin, date officielle de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent. J'ai dit que, si tous les députés étaient d'accord, je présenterais aujourd'hui une motion portant que la Chambre ne siège pas le vendredi 26 juin. Je constate cependant qu'en raison des termes de la motion, il devient nécessaire d'y insérer la date où la Chambre siègera.

J'ai entendu dire, et je le signale à la Chambre sans commentaire, qu'à la suite de l'ouverture de la voie maritime un grand nombre de membres du Congrès des États-Unis vont venir en visite à Ottawa le samedi 27 juin. Je n'en fais pas en ce moment la proposition, mais je sais que les députés souhaitent fort que tous les jours soient consacrés au travail que nous avons à accomplir. Il se peut que plus tard, la semaine prochaine, après entente avec les divers membres de la Chambre, on étudie là-propos de siéger le samedi 27 juin. La Chambre ne perdra pas ainsi un jour de travail la semaine prochaine et il serait possible en même temps de recevoir les représentants du Congrès des États-Unis.

Cela dit, si la Chambre y consent unanimement, je propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jeudi 25 juin, reste ajournée jusqu'au lundi 29 juin.

(La motion est adoptée.)

LES AÉROPORTS

MALTON—DÉPÔT DU JUGEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai promis l'autre jour, je voudrais déposer deux exemplaires des attendus du jugement rendu par la cour de l'Échiquier du Canada dans la cause opposant Aileen M. Drew, plaignante, à Sa Majesté la reine.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il la permission de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je désire annoncer à la Chambre les résultats des négociations menées avec la *Grumman Aircraft Engineering Corporation* de Bethpage, Long Island (New-York), à propos de la fourniture de dix appareils SA16B, communément appelés l'Albatros, à l'intention du service de recherches et de sauvetage de l'ARC.

Le gouvernement a décidé d'accorder un contrat à la *Grumman Corporation* pour la fourniture de ces appareils. L'ARC a grand besoin de ces avions pour ses opérations de recherches et de sauvetage et aucun autre appareil offert à l'heure actuelle n'est aussi bien adapté que celui-là au sauvetage en mer ou sur de grandes étendues d'eau. Comme ils peuvent aussi très bien servir au transport de marchandises et au ravitaillement dans le Nord canadien, on compte qu'ils vont rendre ainsi de précieux services.

On a songé sérieusement à la possibilité d'obtenir une licence pour fabriquer cet appareil au Canada, mais la chose a été jugée peu économique, étant donné que seulement dix appareils seront commandés. Même si ce nombre était doublé ou triplé, le coût de fabrication au Canada serait encore prohibitif.

On a alors négocié avec un soin particulier des ententes relatives au partage de la production, grâce auxquelles les fabricants canadiens recevront des commandes d'une valeur totale avoisinant 40 p. 100 à 50 p. 100 du coût de ces avions. L'appareil sera muni d'un moteur R1820-82, que fabrique la compagnie *Canadian Pratt and Whitney Aircraft*, de Longueuil (P.Q.), dans le cadre de notre programme S2f. De légères modifications techniques permettront d'adapter ce moteur à l'avion Albatross.

Nombre d'autres articles fabriqués au Canada, par exemple certains articles électroniques et des articles de navigation, seront utilisés dans l'appareil. La compagnie manitobaine *Bristol-Aero Industries Limited* assurera la fabrication d'une partie du fuselage à titre de sous-entrepreneur.

En plus des accords susmentionnés qui ont été conclus à l'égard de la fabrication de l'Albatross, la *Grumman Aircraft Engineering Corporation* a accepté d'accorder un